III

Le ministre des États-Unis d'Amérique
au Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 6 juillet 1950.

Cher Monsieur Henry,

J'accuse réception de votre lettre du 29 juin 1950 concernant un échange de lettres en date du 5 avril et du 7 avril 1949, aux termes desquelles nos Gouvernements ont renouvelé pour toute l'année 1949 un accord intervenu en 1942 relativement à l'échange de moissonneuses et d'équipes de moissonneurs dans les régions des prairies du Canada et des États-Unis et à d'autres déplacements de main-d'œuvre agricole entre nos deux pays.

J'ai noté que durant l'année écoulée les résultats atteints sous le régime de cet accord se sont affirmés très satisfaisants, et pour ce motif le Gouvernement canadien désire proroger l'accord pour l'année 1950. Mon Gouvernement partage de plus que le Gouvernement des États-Unis désire aussi proroger l'accord pendant toute l'année civile 1950, et que les détails relatifs au programme soient, comme par les années passées, arrêtés directement entre les autorités intéressées du Canada et des États-Unis.

En conformité de la proposition de votre Gouvernement, votre lettre du 29 juin 1950 et la présente réponse seront considérées comme constituant la prorogation formelle.

Cordialement à vous,

JULIAN F. HARRINGTON.

DEAR MR. HENRY,

OTTAWA, July 6, 1950.

I acknowledge receipt of your letter of June 29, 1950 concerning an exchange of letters dated April 5 and April 7, 1949, the terms of which provided for the renewal of our Governments for the year 1949 of an agreement dated 1942 relating to the exchange of harvesters and harvest hands in the prairie regions of Canada and the United States and other movements of agricultural labour between the two countries.

I note that the arrangement has been found satisfactory in the past year and that my Government desires to renew the agreement for the year 1950. My Government shares the view that the Government of the United States also desires to renew the agreement for the year 1950, and that the details of the programme should be arranged directly between the Canadian and United States authorities concerned as in the past years.

In accordance with your Government's proposal, your letter of June 29, 1950 and this reply will be considered as constituting the formal renewal.

Sincerely yours,

JULIAN F. HARRINGTON.